

# LE CAHIER DES ACTEURS

n°2

Débat public **Ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry**

Les cahiers des acteurs sont édités par la Commission Particulière du Débat Public qui exerce sa responsabilité d'éditeur et de garant de la qualité du débat sur le choix des textes et sur la forme des documents. La CPDP n'est pas engagée par l'opinion exprimée.

Toutes les contributions d'acteurs seront les bienvenues mais devront nous parvenir au plus tard le 28 février 2003.

## > Contribution des Chambres de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes

Pour les CCI de Rhône-Alpes, la disponibilité en électricité et la gestion optimisée de sa production et de sa distribution concourent directement à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Les Chambres concernées par le projet de remplacement de la ligne électrique à 400 000 volts entre Lyon et Chambéry, à savoir les CCI Nord-Isère, de Grenoble, de la Savoie et de l'Ain, ainsi que la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes ont pris connaissance du dossier du débat public et ont souhaité faire connaître le point de vue des entreprises qu'elles représentent.

Réseau de transport d'Electricité (RTE) propose de remplacer la ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry reliant les postes de Chaffard et de Grande Ile. Au sein d'un réseau régional 400 000 volts constitué de lignes modernes et à capacité bien adaptée, la ligne actuelle, qui date de 1953, est d'une capacité bien inférieure et constitue un goulot d'étranglement qui pourrait entraîner un risque de coupure de l'alimentation électrique au niveau régional, voire national.

Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie, la qualité et la sûreté de l'alimentation électrique régionale constituent un élément déterminant de l'activité économique et de son développement.

Aussi ce projet, qui vise à sécuriser l'alimentation électrique régionale leur apparaît-il important, la disponibilité d'énergie au meilleur coût influant directement sur la compétitivité des entreprises.

### Réduire les délais de la procédure

Le planning prévisionnel fait apparaître que la modernisation de cette ligne dont le projet remonte déjà à 1997 ne devrait être opérationnelle au mieux qu'en 2007. Ceci est inquiétant au regard de la situation existante, et de l'intensification prévisible des échanges d'électricité en raison de la croissance de la consommation.

Alors que les conclusions des autres commissions du débat public tenues en Rhône-Alpes telle que celle de la branche sud du TGV Rhin-Rhône (mars - juin 2000) ne sont toujours pas connues, les CCI renouvellent leur demande de voir les conclusions de ce débat public rapidement tirées afin que RTE soit à même de conduire ce projet au plus tôt.

les **Chambres de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes**



## > Trois points ressortent de l'examen de

### > La nouvelle ligne fiabilisera le réseau régional dans l'intérêt des consommateurs d'énergie.

La Région Rhône-Alpes produit aujourd'hui le quart de l'électricité française.

La richesse que représente cette capacité de production électrique a eu des conséquences sur l'industrie dès le début du siècle dernier : en Savoie, l'industrie s'est développée dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise grâce aux ressources hydrauliques. L'électrometallurgie et l'électrochimie restent une composante majeure du paysage industriel savoyard, avec des groupes mondiaux comme Péchiney et Atofina. La métallurgie est le secteur dominant dans la Tarentaise et Ugine Savoie (groupe Arcelor) est l'un des hauts lieux français de la sidérurgie.

**Il importe qu'aujourd'hui l'énergie électrique ne devienne pas un facteur limitant du développement de l'industrie régionale, mais soit au contraire en mesure d'accompagner ce développement. C'est dans cette logique que RTE propose le projet de reconstruction d'une ligne 400 000 volts reliant la région lyonnaise (Chaffard) au bassin chambérien (Grande Ile).**

Le réseau 400 000 volts de la région Rhône-Alpes est pour l'essentiel constitué de lignes électriques assez récentes. Si les postes de transformation électrique de Chaffard et de Grande Ile sont majoritairement reliés à des ensembles de lignes récentes de forte capacité, il subsiste toutefois une ligne ancienne qui date de 1953 et qui possède une faible capacité. Cette ligne constitue un maillon faible au sein du réseau électrique régional, de nature à générer des perturbations importantes en matière d'alimentation électrique.

Ainsi une coupure de quelques minutes peut-elle occasionner la perte d'une journée de production dans certaines entreprises.

Des risques de surcharge et d'incidents en cascade

En raison de sa faible capacité, la ligne Chaffard - Grande Ile risque plus que les autres lignes électriques d'entrer en surcharge, notamment s'il se produit une avarie sur une autre ligne, du fait des reports d'énergie électrique qui, comme chacun sait, ne se stocke pas. Cette ligne en surcharge devrait être déconnectée du réseau et les autres lignes électriques restant disponibles devraient en conséquence absorber les reports d'énergie de ces lignes défaillantes. Il y aurait alors un grand risque d'incidents «en cascade» sur tout le réseau électrique régional, voire national.

Une coupure d'électricité de grande ampleur aurait bien entendu des conséquences très importantes au niveau de la production industrielle régionale. On se rappelle la panne

générale de décembre 1978 où la majeure partie du territoire français a été privée d'électricité pendant plusieurs heures.

RTE a proposé aux Pouvoirs Publics de remplacer la ligne existante par une nouvelle ligne, de plus forte capacité qui, en réduisant ces risques de coupure très dommageables pour l'économie régionale, sécurise de façon durable le réseau électrique régional et national.

### > La nouvelle ligne contribuera à la réduction du coût de transport de l'électricité.

Si les premières retombées de la construction de la ligne électrique Chaffard - Grande Ile sont bien évidemment la sécurité et l'efficacité accrue du réseau de transport d'électricité, et concernent donc directement la collectivité, une autre conséquence est tout aussi importante : Il s'agit de la baisse du coût de transport de l'électricité, et par conséquent de la baisse, pour la partie acheminement, de la facture d'électricité des entreprises.

Du fait de sa capacité de transit limitée, la ligne Chaffard - Grande Ile génère des surcoûts estimés à environ 10 millions d'euros par an, à cause des pertes calorifiques et de l'indemnisation des contraintes imposées aux producteurs. La construction de la nouvelle ligne électrique fera disparaître ce surcoût. Comme les tarifs d'acheminement de l'électricité reflètent les coûts de RTE, cette économie se répercutera sur la facture des entreprises, accroissant ainsi leur compétitivité.



# L'utilité de ce projet

## > La nouvelle ligne permettra de mieux utiliser les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de Rhône Alpes.

La production hydroélectrique des Alpes constitue en quelque sorte le «SAMU» du réseau électrique français puisqu'elle peut apporter en quelques minutes plusieurs milliers de mégawatts et ainsi pallier une grave défaillance soit du réseau soit de la production thermique et nucléaire ; il faut donc que RTE soit en permanence apte à «canaliser» ce flux d'énergie.

L'exploitation actuelle de la ligne se fait déjà dans un mode «dégradé» qui accroît le niveau de risque en raison des manœuvres délicates rendues nécessaires dans certaines configurations.

Dans les Alpes se trouvent des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage communément appelée STEP. Ces usines représentent le seul moyen de stockage d'électricité à l'échelle industrielle. Durant les heures de basse consommation d'électricité, la capacité rendue disponible sur les centrales hydrauliques au fil de l'eau et sur les centrales nucléaires peut être utilisée pour faire remonter de l'eau depuis un bassin inférieur vers un bassin supérieur et, aux heures de forte demande ou en cas de perte d'un moyen important de production, le mouvement inverse de l'eau produit l'électricité dont les consommateurs ont alors besoin.

Ce moyen permet d'optimiser l'utilisation du parc de production, donc de réduire les coûts et éviter le recours à des moyens de production de pointe fonctionnant avec des combustibles carbonés et donc émetteurs de gaz à effet de serre.

Bien entendu ceci suppose un transit d'électricité dans le sens ouest-est durant les périodes de faible consommation et dans le sens est-ouest durant les périodes de forte consommation ou sur aléa.

Cet important transit d'électricité emprunte notamment le groupe de lignes électriques à 400 000 volts dont fait partie Chaffard-Grande Ile.

En raison de la faible capacité actuelle, il n'est pas possible d'utiliser à 100 % les STEP qui sont donc sous-employées et ainsi ne remplissent pas pleinement leur rôle d'optimisation du parc de production.

La nouvelle ligne remédiera à cette situation.



## BLOC-NOTES

### Les dates clés

#### Réunions publiques et thématiques

##### **Bourgoin-Jallieu** : thème «la politique énergétique»

18 février 2003 à 20 h 30

Salle «Banalisée» (92, av du Pr. Tixier)

##### **Montagnole** : réunion publique de synthèse

18 mars 2003 à 20 h 30

Salle polyvalente

##### **La Tour du Pin** : réunion publique de clôture

25 mars 2003 à 20 h 30

Auditorium de la salle Equinoxe

#### Permanences en Mairies

##### **St-Marcel-Bel-Accueil** :

20 février 2003 de 9 h à 11 h

##### **Les Avenières** :

21 mars 2003 de 14 h à 16 h 30

## > Les mesures d'accompagnement du projet : un vecteur de développement économique local

Les CCI de Rhône-Alpes ont bien noté que, conformément à l'accord «Réseaux Électriques et Environnement» 2001 - 2003 signé en janvier 2002 entre l'Etat, EDF et RTE, 10 % du coût de construction de la ligne seront consacrés à un «Programme d'Accompagnement de Projet», ce qui devrait représenter environ 8 millions d'euros.

Ce dispositif de financement permet de compléter le cas échéant des mesures de réduction d'impact visuel de la nouvelle ligne, d'envisager une meilleure insertion des réseaux électriques voisins et enfin d'agir en faveur du développement économique local.

Ce dernier aspect - le développement économique local - constitue pour la CRCI Rhône-Alpes et les CCI une réelle opportunité de développement de l'activité économique et industrielle du territoire concerné. En effet, les sommes qui pourront être consacrées au développement économique local constituent un véritable effet de levier pour engager et développer des projets économiques et industriels, conjugués le cas échéant aux aides européennes, etc.



**Les CCI concernées demandent instamment d'être associées à l'instance de concertation qui sera chargée de la définition et de la mise en œuvre de ce programme d'accompagnement de projet.**

## > Conclusion

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes et les Chambres de Commerce et d'Industrie du territoire concerné par le projet qui assurent la mission de représentation des acteurs économiques, estiment que le transit d'électricité entre les Alpes et Lyon doit être amélioré d'urgence. A ce titre, elles sont favorables à la reconstruction de la ligne 400 000 volts Lyon - Chambéry.

En matière de tracé, l'option Sud leur paraît plus sécurisante puisqu'elle permet de maintenir deux couloirs d'alimentation distincts entre Lyon et Chambéry.

En sécurisant et en fiabilisant le réseau électrique régional, ce projet garantit la pérennité et le développement de l'activité industrielle des entreprises. En démontant l'ancienne ligne, il n'est pas créé de nouveau couloir de ligne électrique,

conformément aux engagements environnementaux. En réduisant les coûts de transport de l'électricité payés par les industriels, ce projet contribue à la compétitivité de l'économie régionale, ce dont elle a besoin. Enfin, le levier financier mis à disposition des Collectivités à travers le Programme d'Accompagnement de Projet constitue une opportunité de construire un véritable projet de territoire à travers les actions économiques qu'elles sont susceptibles de mener aux côtés de celles-ci.

**Christian Gauduel**  
*Président de la  
Chambre Régionale de Commerce  
et d'Industrie Rhône-Alpes*